
LES DOCUMENTALISTES INDEPENDANTS

Retour d'expérience du mini-réseau Indépendoc

Françoise COMET

Consultante en information-documentation, F2C

Brigitte HAOUR

Consultante en information-documentation, Syn@doc

Delphine KIEFFER

Consultante en information-documentation, Aubance

Florence MUET

Professeure, Haute École de Gestion de Genève - Filière information documentaire

Françoise QUAIRE

Consultante en information-documentation, CFTDoc

Bruno Louis SÉGUIN

Consultant en information-documentation, La Toilerie

Bruno Bernard SIMON

Consultant en systèmes d'information, BBS Consultant

Clotilde VAISSAIRE

Consultante en information-documentation, CV Conseil

- Exercer le métier de professionnel de l'information en indépendant est sans doute un rêve pour beaucoup de salariés. Cependant peu de professionnels s'y risquent vraiment en raison des nombreuses questions qu'ils se posent. En France, le mini-réseau Indépendoc regroupe des documentalistes indépendants depuis 2001. Les auteurs, membres de ce réseau, font le point sur les difficultés qu'ils rencontrent, sur leurs pratiques et les services qu'ils proposent. Même s'ils ne souhaitent pas donner de conseils, l'article permet aux documentalistes salariés d'avoir une meilleure idée de ce que pourrait être leur métier s'ils travaillaient pour leur propre compte et suscitera peut-être des vocations.
- Het beroep informatie professional als zelfstandige uitoefenen is waarschijnlijk een droom voor vele werknemers. Wegens teveel open vragen blijft het voor veel documentalistes een te grote uitdaging. Indépendoc bestaat in Frankrijk sinds 2001, het is een klein netwerk voor zelfstandige documentalistes. De auteurs, leden van dit netwerk bespreken er de moeilijkheden die ze ontmoeten, hun persoonlijke ervaringen en de diensten die ze bieden. Zelfs al willen ze geen raad geven, het artikel kan documentalistes een beter idee geven van wat hun beroep zou kunnen zijn als ze voor hun eigen rekening zouden werken en dit zou misschien voor roepingen kunnen zorgen.

En juin 2001, au sein de l'ADBS¹, un petit groupe de professionnels, un peu marginaux par rapport à la majorité de leurs collègues, ont décidé de se réunir au sein d'un réseau, qu'ils ont appelé Indépendoc. Leur particularité, c'est d'être des indépendants. L'objectif d'Indépendoc est de faire connaître cette forme de travail, d'informer tous les documentalistes qui voudraient eux aussi changer de vie, de promouvoir l'échange de pratiques professionnelles, de mettre en place un outil collaboratif leur permettant de travailler en réseau et de développer des synergies. Pour adhérer à ce réseau, il faut impérativement être documentaliste indépendant déjà installé et pouvoir justifier de la non subordination à un ou plusieurs employeurs (n° de SIRET² ou attestation d'une société de portage³).

Sept ans après la création de ce minuscule réseau, sans existence officielle, sans statut réel, sans cotisation, nous sommes en fait restés un groupe informel d'indépendants qui travaillons parfois ensemble sur des missions ponctuelles.

Le site web⁴ ne sert qu'à une chose : ne pas répéter inlassablement comment quitter le statut de salarié pour exercer une profession libérale (ce qui n'est pas simple en France). Nous avons mis en ligne tous les conseils que nous pouvons donner pour le passage au statut d'indépendant mais nous ne prétendons pas pouvoir analyser la faisabilité d'un projet de création d'entreprise, ni ne voulons donner des conseils précis qui pourraient être mauvais ! Nous pouvons répondre à des questions ponctuelles, mais nous ne sommes pas une pépinière d'entreprises et n'avons pas les compétences pour cela.

En finalité, nous nous appelons lorsque nous avons besoin d'un coup de main sur un projet. Un(e) indépendant(e) entre dans ce "club" sans aucune formalité, suite à un projet mené avec l'un des membres. Une sorte de parrainage basé sur la reconnaissance des membres, la confiance et le partage. C'est un simple carnet d'adresses de compétences !

Terminologie

La terminologie employée pour nommer les professionnels documentalistes indépendants est parfois très confuse : consultant, courtier en information, iconographe, etc. En voulant cerner la définition du "documentaliste indépendant", nous sommes confrontés à une réalité qui recouvre une multiplicité d'activités, de statuts et une profusion de termes.

Par exemple, on parlera de consultant pour quelqu'un qui fait du conseil, souvent en indépendant, mais il peut ne pas se considérer comme un documentaliste. Ainsi l'un des professionnels interrogés, au sein du réseau Indépendoc, se définit comme "*consultant en système d'information, architecte internet, [et] non documentaliste au sens propre du terme*". Un autre se voit comme "*conseil en gestion documentaire et informatique*". Ou encore "*prestataire de service et de conseil en organisation et ingénierie documentaire*".

Ceci montre la difficulté de faire une distinction précise entre diverses appellations qui sont très subjectives. Il nous semble impossible de donner une seule définition du "documentaliste indépendant". Par ailleurs, le terme de "documentaliste" s'est chargé peu à peu, en France, d'une connotation parfois malheureusement négative, par sa référence aux métiers des années 1970-1990 bouleversés par l'émergence de l'internet et aujourd'hui du web 2.0. Ce terme - qui a cependant pour qualité de correspondre à un métier connu - n'est souvent usité qu'en dernier recours au profit de termes plus modernes et plus dynamiques. D'autres, au contraire, affichent leur métier de "documentaliste" sur leurs blogs à l'instar de "*Klog, les outils du web pour les documentalistes : blogs, RSS, wikis, travail collaboratif*"⁵.

D'ailleurs, à la question "*Pour vous, qu'est-ce qu'un documentaliste indépendant ?*", les professionnels proposent des réponses très diverses et très personnelles. La réponse de cet indépendant le montre bien : "*c'est avant tout un professionnel de l'information [...]. C'est d'ailleurs comme ça que je me présente à ceux qui ne connaissent rien à notre monde, je ne me rabats sur le terme documentaliste qu'en dernier recours ou pour l'administration quand je veux simplifier*".

Ce foisonnement de termes ne semble pas propre aux indépendants. En effet n'est-il pas le résultat des diverses mutations survenues dans le domaine de l'information au cours de ces vingt dernières années ?

Selon une enquête réalisée par l'ADBS⁶, les travailleurs indépendants dans le secteur de la do-

umentation représentent 2 % des documentalistes, alors qu'en 1993, elle ne recensait aucun documentaliste indépendant.

Le profil des documentalistes indépendants (6 répondants)

Tous les répondants du réseau Indépendoc ont un diplôme universitaire de second cycle, souvent en sciences humaines (maîtrise), parfois en informatique, complété par un diplôme de troisième cycle en sciences de l'information et de la documentation.

Ils ou elles ont exercé en moyenne de 4 à 10 ans en tant que salarié, le plus souvent dans le secteur de la documentation. La plupart assumaient des postes à responsabilité. Certains exercent encore une activité salariée partielle. Une seule indépendante s'est lancée dès la fin des études.

La motivation

Mais qu'est-ce qui les motive dans ce statut d'indépendant ? Le désir d'autonomie est cité par tous les répondants comme motivation première : refus du poids de la hiérarchie, volonté d'investissement, gestion de sa propre activité, liberté dans le choix des missions. Mais il est aussi lié à des circonstances familiales ou à des ambitions personnelles.

Les raisons souvent invoquées sont les suivantes :

- l'envie de se réaliser,
- la recherche de l'optimisation de ses responsabilités,
- le souhait de montrer de quoi on est capable,
- le souhait d'exercer un emploi précis,
- le souhait de mettre en application ce qui avait été appris lors d'une reconversion professionnelle,
- la conviction de l'existence d'un créneau, d'un marché auquel la personne voulait accéder,
- le souhait d'être responsable de son destin professionnel,
- le souhait de faire évoluer sa façon de vivre et de travailler,
- la recherche du travail "autrement",
- l'envie de rester dans sa région,
- la liberté, l'autonomie, l'indépendance,
- la souplesse dans l'organisation du temps,
- la variété des lieux de travail, des contacts, l'absence de routine,
- la possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée,
- la richesse des rencontres,

- le fait d'être "pilote", d'avoir une longueur d'avance,
- la part de risque à maîtriser,
- l'anti-routine et la maîtrise à 360,
- le plaisir de travailler pour soi,
- le fait de tout gérer,
- la qualité de vie et de travail.

Le statut

Au sein d'Indépendoc, la structure la plus ancienne date de 1989, il n'y a qu'une seule SARL (société à responsabilité limitée) Les autres professionnels exercent avec le statut de profession libérale.

Avantages et inconvénients

L'intérêt du statut de travailleur indépendant est indéniable : maîtrise et autonomie dans son travail ; diversité et variété des collaborations, des contacts professionnels et des situations rencontrées ; apprentissage de méthodes de travail bien plus efficaces et directes ; développement de ses compétences relationnelles et commerciales.

Mais les limites apparaissent vite. Beaucoup soulignent l'irrégularité des revenus et des horaires ainsi que la difficulté à tout gérer. Certains parlent aussi de solitude. Sans compter les difficultés dans la recherche de nouveaux clients, le manque de formation et de stimulation, la nécessité de pratiquer d'autres métiers que la documentation, l'inadéquation entre le travail fourni et la rémunération obtenue sans oublier les aspects administratifs et comptables.

Pour être travailleur indépendant, il faut avant tout aimer travailler ... car on travaille vraiment beaucoup. Il faut aussi accepter d'être très disponible et très réactif vis-à-vis de ses prospects et de ses clients. Il faut enfin garantir le meilleur niveau de qualité possible, ce qui veut dire qu'on ne peut pas se permettre de parfois "bâcler" un peu pour aller plus vite (un livrable mal présenté, avec des fautes d'orthographe est une contre-publicité malheureusement très efficace !). Tout cela prend beaucoup de temps et occupe beaucoup l'esprit. Il peut donc arriver qu'au bout de quelques années, on se prenne à rêver de pouvoir disposer de plusieurs week-ends d'affilée sans avoir à travailler !

Pour pouvoir vivre correctement de son activité indépendante, il faut bien sûr avoir des clients et des missions et leur consacrer le maximum de son temps. Et quand on est seul, on assure tout : le déroulement des missions bien sûr, mais aussi

le secrétariat, la comptabilité, les déclarations fiscales, le dépannage de son ordinateur, etc. Le temps pour le développement personnel (les lectures professionnelles, la formation continue) est donc vite réduit à la portion congrue. Dans le cas du conseil, cela peut à terme avoir des conséquences sur la qualité des résultats qu'on fournit, avec le risque d'une certaine obsolescence qui n'est qu'en partie compensée par les apports en termes de méthodologie ou de modèles que l'on peut tirer des différentes missions que l'on assure.

Il est bien entendu intéressant d'avoir un revenu récurrent sur des dossiers de fond et parfaitement maîtrisés : par exemple deux clients pour lesquels un volume de journées de travail est défini à l'année pour un coût connu et décidé à l'avance. Des cours à l'Université ou pour un organisme de formation peuvent également assurer un revenu fixe et régulier. Les situations sont différentes pour chaque indépendant(e).

Les difficultés de la création d'entreprise

Les difficultés rencontrées

Lors de la création, les documentalistes indépendants font souvent face à des difficultés parmi lesquelles :

- les démarches administratives, l'initiation à la comptabilité,
- la projection dans l'avenir et l'élaboration du projet au fur et à mesure,
- la crédibilité du projet, (on notera l'absence de confiance de la part des structures d'aide notamment),
- les premiers clients, le fait de démarrer sans client ni référence,
- la rationalisation du temps de travail, la logistique de gestion du temps.

Quelques personnes avaient suivi une formation spécifique à la création d'entreprise auprès d'une chambre de commerce et d'industrie et des formations en comptabilité. Mais la plupart des indépendants installés se sont lancés sans formation spécifique. Parmi ceux qui n'en ont pas eue, l'environnement familial, professionnel ou amical a cependant souvent pallié à cette absence.

Le passage à l'acte se fait par tâtonnement : portage salarial, recrutement de la clientèle avant l'établissement (durant les derniers mois de salariat), opportunité soudaine.

Coût de l'installation

L'estimation du coût est la pierre angulaire de l'installation en indépendant ! Beaucoup de questions sont posées à ce sujet par de futurs indépendants. Le matériel ne représente qu'un investissement dérisoire : un ordinateur connecté à l'internet en haut débit. Nous pouvons réduire les investissements au minimum de ce côté-là. Si l'on considère que tous les indépendants avaient un ordinateur avant de s'installer, aucun investissement financier n'est nécessaire.

En ce qui concerne d'éventuels abonnements aux bases de données, il faut savoir que la veille sur ces bases est un travail qu'une entreprise confie peu à des intervenants extérieurs, par souci de confidentialité. Si le travail d'interrogation des bases spécialisées fait partie de nos prestations, les indépendants utilisent plutôt les sources du client ou lui font prendre les abonnements. Cela ne leur coûte donc rien et ne pose pas de problème de propriété intellectuelle.

En 1998, des indépendants proposaient de la recherche d'information sur bases de données. Qwam System était alors très abordable et ses bases de données convenaient aux demandes des PME-PMI. La demande a par la suite évolué et a été concurrencée par l'internet qui permet d'obtenir des réponses plus rapides, plus fraîches que celles obtenues par Qwam et moins onéreuses.

Les prestations et le marché

Les prestations

Les prestations fournies varient selon les compétences de l'indépendant et, bien sûr, de ce qu'il souhaite proposer comme services. Les travaux récurrents sont les suivants :

- les recherches d'information,
- les recherches bibliographiques,
- les études, et audits de l'organisation documentaire,
- la mise en place d'outils de gestion de la documentation,
- les travaux d'indexation, de plan de classement,
- l'élaboration de langages documentaires,
- la mise en place de bases de données,
- l'accompagnement à l'informatisation,
- l'accompagnement dans la stratégie documentaire,
- l'accompagnement dans l'évolution des langages documentaires,
- la redéfinition de stratégie de produits documentaires,

- la mise en place d'une méthodologie de veille,
- la création ou la refonte de sites web, intranet ou extranet,
- la formation continue (la gestion documentaire ou TIC en général).

Des exemples concrets provenant des membres du réseau Indépendoc sont repris en annexe A.

La pratique tarifaire se base sur un prix à la journée ou sur un forfait à l'année ou au trimestre pour les missions longues. La fourchette des tarifs est très large :

- 200 € à 1100 € à la journée
- 610 € à 4573 € par prestation
- 610 € à 900 € par jour de formation

Prévoir le temps réellement passé sur un dossier n'est pas toujours aisé mais l'expérience permet de mieux l'estimer. Une méthode consiste à délimiter le plus correctement possible les différentes tâches (avec la nécessité de se projeter dans l'analyse et l'enchaînement des différentes opérations). Il est alors plus facile ensuite d'attribuer une durée de réalisation. Mais il peut y avoir des surprises ! Il faut parfois partir du principe que si nous travaillons à perte une fois, nous nous rattrapons sur un autre contrat. Et les compétences et le temps que nous investissons pour un client font avancer notre savoir-faire et notre expertise.

Si l'activité est devenue rentable immédiatement pour quelques indépendants, d'autres n'ont connu la rentabilité qu'au bout de 6 mois ou un an.

Les années de vaches maigres peuvent succéder à celles de vaches grasses. Il n'y a jamais rien d'acquis. Perdre un gros client ou un appel d'offre important peut changer considérablement le bilan d'une année.

Les clients

Les clients des documentalistes indépendants sont des structures de tailles et de secteurs très variés (PME, associations, ministères, collectivités territoriales, universités, professions libérales, artisans).

Le réseau joue un rôle important dans le recrutement des clients et en est même le principal moyen. La recommandation est également très importante. La prospection commerciale n'est pas le premier moyen de recrutement des clients, loin s'en faut. Mais souvent les clients satisfaits deviennent fidèles.

Pour certains organismes n'ayant pas de centre

de documentation interne, faire appel à un indépendant leur permet "de ne pas créer de poste", de "répondre à un besoin ponctuel", et leur évite le coût plus élevé d'un salarié. La tendance à l'externalisation qui se développe ces dernières années au sein des entreprises participe au contexte favorable à l'exercice de la profession de documentaliste en indépendant même si elle induit une certaine précarité de l'emploi. Selon les professionnels, l'activité en indépendant affiche un gros potentiel de développement : *"c'est un statut [...] qui va encore compter de nouvelles recrues avec l'externalisation croissante et les nouveaux moyens de communication."*

Il paraît évident que le développement des nouvelles technologies a été un des facteurs importants de l'essor de cette activité. Toutes les personnes interrogées, dont certaines ont un site personnel, considèrent l'internet aussi bien comme un outil de travail, que comme un moyen de promotion.

L'activité est particulièrement bien adaptée à un exercice en province. Deux explications peuvent être avancées :

- l'une tient au tissu économique régional. Ce type d'activité correspondrait plutôt à des entreprises de taille plus modeste qui n'ont pas les moyens de créer des postes de documentalistes ou qui n'ont pas besoin de quelqu'un en permanence
- l'autre tiendrait au souhait d'exercice des professionnels qui souhaitent allier vie professionnelle et vie privée.

Généralement, les clients viennent lorsqu'ils ont un besoin. Nous lisons parfois certains appels d'offre publics. Les missions sont souvent à caractère unique et limitées dans le temps, les missions récurrentes sont plus rares. Mais quel que soit le type de mission, ponctuelle ou répétée, le devis détaillé qui engage les deux parties reste indispensable.

Il est plus facile d'être connu et reconnu pour un domaine d'intervention particulier comme la culture, le développement durable, ou le secteur banque/assurance. Mais ce n'est pas indispensable. L'approche par le métier de gestion de l'information permet de s'adresser à tous types de clients. Le problème du client ne relève pas de son métier qu'il connaît, mais bien souvent d'une médiocre gestion de l'information ou d'une maîtrise imparfaite des techniques documentaires.

Par contre, pour la recherche d'informations, il est préférable d'avoir un domaine de connaissances spécifique (scientifique, juridique, médical...) pour bien comprendre et analyser le besoin

en information du demandeur. Il faut être efficace dans sa recherche et fournir rapidement les réponses les plus pertinentes. Avoir un bon niveau de compréhension de l'anglais est une compétence quasi-indispensable.

Gestion des missions

La réactivité est une des qualités des indépendants, mais cela ne doit pas signifier esclavage. Quand nous ne sommes pas disponibles du tout, nous n'avons pas de regret à refuser une offre. Si le délai est négociable (c'est rarement aussi urgent après discussion), tout va bien. Si aucun délai ne peut-être négocié, il arrive aux indépendants de travailler le week-end et tard le soir ! Une remarque : il peut être profitable de commencer une relation commerciale par un "dépannage" dans l'urgence, puis ensuite de poser les conditions pour travailler dans des délais convenables pour tout le monde.

Nous ne sommes pas meilleurs que les entreprises, nous accusons parfois du retard dans nos missions. Mais un client peut nous appeler un vendredi soir à 19 heures sans s'entendre dire qu'il faut rappeler lundi matin.

En cas de surcharge de travail, ou d'une mission importante, les indépendants se regroupent; nous retrouvons ici l'intérêt de nos réseaux informels ! D'autre part, nous ne sommes jamais "soumis" au "diktat" du client. Nous prenons le temps d'expliquer le temps de réalisation de tâches et une bonne négociation permet une compréhension réciproque des délais d'exécution d'une mission.

Un indépendant travaille peut-être plus qu'un salarié, entre 50 et 60 heures quand les affaires marchent bien, mais sans tomber dans la caricature du "workoholic". C'est surtout la façon de gérer notre temps qui est radicalement différente. Nous pouvons travailler tôt le matin, tard le soir, le week-end et les jours fériés, mais nous pouvons aussi prendre du temps libre en semaine. Et surtout, nous faisons un travail qui nous passionne, donc les périodes de surcharge pèsent sans doute moins !

Retour vers le salariat ?

Les indépendants assument leur choix. Même si celui-ci implique des sacrifices financiers, le choix de la qualité de vie est évident, que ce soit une qualité professionnelle avec des responsabilités accrues, une compétence reconnue, ou personnelle avec un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Mais face aux inconvénients du statut, et pour

peu qu'une opportunité intéressante se présente, l'indépendant peut être tenté de retourner dans le monde salarié. Une seule personne dans le mini-réseau a tenté le voyage de retour.

Concrètement quelles sont les conséquences d'un retour au statut de salarié ? En France, la chose n'est pas compliquée d'un point de vue administratif, du moins pour ce qui concerne le statut de profession libérale. Il suffit de faire une déclaration de cessation d'activité aux services fiscaux et sociaux, de clôturer ses comptes et d'établir une dernière déclaration de bénéficiaires non commerciaux (on peut être aidé pour cela par son comptable ou son association de gestion agréée).

L'organisation personnelle de la transition est par contre plus ardue. Il faut notamment penser qu'on aura certainement des missions engagées à terminer en même temps qu'on commencera son nouveau travail salarié. C'est donc un double travail pendant une certaine période. Surtout, il faut reprendre ses marques dans l'univers de l'institutionnel et retrouver des logiques de fonctionnement inhérentes au fait de travailler dans et pour une structure dont on n'est pas responsable :

- on retrouve un "chef" ;
- on ne décide plus de tout ;
- on doit justifier de son temps et de ses résultats ;
- on doit participer à des réunions internes qu'on ne trouve pas toujours productives ;
- on doit s'adapter à ses nouveaux collègues et se conformer aux règles et à la culture de l'institution ;
- on doit accepter l'organisation et parfois les lourdeurs administrative(s)...

Toutes choses vite oubliées à l'époque du passage à l'indépendance. La transition est donc une période intense : il faut en même temps faire le deuil de son autonomie dans le travail et investir ses nouvelles responsabilités et son nouvel environnement de travail. D'expérience, une année au minimum semble nécessaire pour cela !

Le retour au salariat reste néanmoins marginal.

Conclusion

Exercer le métier de documentaliste en indépendant permet d'être libre de son temps et de son organisation. Nous partageons le sentiment que l'indépendance nous apporte une qualité de vie et une satisfaction supérieure à celle des salariés, qui bénéficient d'une véritable sécurité de l'emploi mais doivent parfois avaler bon nombre

de couleuvres.

Il est vrai qu'il faut avoir le goût de l'aventure (le mot n'est pas trop fort) et qu'il ne se transmet pas, contrairement aux compétences. Donc, celui qui se lance dans l'indépendance sans ce goût particulier échouera et retournera au salariat, inévitablement. Nous ne le cachons pas. C'est pourquoi nous ne pouvons pas vraiment et ne voulons pas donner de recettes ou de directives pour le lancement : nos conseils n'aideront pas ceux qui n'ont pas l'état d'esprit de l'indépendant, et au contraire, nos doutes, nos avertissements, nos échecs mêmes, ne décourageront jamais ceux qui désirent s'installer en indépendant.

Mais dans notre petit groupe en tout cas, nous sommes tous des indépendants heureux et fiers de l'être !

Françoise Comet

F2C

402 av. du Mal de Lattre de Tassigny
33200 Bordeaux
France
FDEUXC@aol.com

Brigitte Haour

Syn@doc

79 rue de Pen Lan
22610 Pleubian
France
b.haour@wanadoo.fr

Delphine Kieffer

Aubance

14 rue de l'Eglise
67500 Niederschaeffolsheim
France
del.kieffer@orange.fr

Florence Muet

*Haute École de Gestion de Genève -
Filière information documentaire*

Campus de Battelle
Bâtiment F
7, route de Drize
1227 Carouge
Suisse

florence.muets@hesge.ch

Françoise Quaire

CFTDoc

40, rue de Montholon
01000 Bourg-en-Bresse
France
fquaire@wanadoo.fr

Bruno Louis Séguin

La Toilerie

14 rue Lamartine Bât.B
21000 Dijon
France
bls@latoilerie.fr

Bruno Bernard Simon
BBS Consultant
68 rue Saint Gabriel
59000 Lille
France
contact@bbs-consultant.com

Clotilde Vaissaire
CV Conseil
22 avenue Galliéni
76130 Mont Saint Aignan
France
clotilde.vaissaire@wanadoo.fr

Octobre 2008

Notes

- ¹ ADBS (Association des Professionnels de l'Information et de la Documentation) Paris <<http://www.adbs.fr>> (consulté le 18 octobre 2008).
- ² Le numéro d'identification des entreprises en France.
- ³ En France, une société de portage emploie des professionnels avec un salaire garanti mais complété par une rémunération en fonction du taux de facturation et des encaissements.
- ⁴ Indépendoc : le réseau des indépendants de l'I-D. <<http://www.independoc.net/>> (consulté le 18 octobre 2008).
- ⁵ Klog. <<http://klog.hautetfort.com/>> (consulté le 18 octobre 2008).
- ⁶ ADBS. Professionnels de l'Information-Docummentation, qui êtes-vous ? : Résultats de l'enquête 2005 sur le métier, les rémunérations, les pratiques, les niveaux de formation, les outils utilisés, la mobilité ... Paris: ADBS, janvier 2006, 4p. <<http://www.adbs.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?>> (consulté le 18 octobre 2008).

Annexe A : Exemples de missions effectuées par des membres du réseau Indépendoc

Les missions en solo

CFTDoc (Françoise Quaire) a accompagné le service documentation d'une grande collectivité territoriale pour réfléchir sur la qualité de l'indexation en équipe et l'évolution de ses langages documentaires.

CV Conseil (Clotilde Vaissaire) : formation continue, recherches d'informations, réinformatisation, accompagnement dans la veille stratégique, etc.

La Toilerie (Bruno L. Séguin) a travaillé en assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de l'Agence régionale de l'environnement et du développement soutenable en Bourgogne (Alterre). Rédaction du cahier des charges du système d'information, des spécifications GEIDE et de gestion des connaissances (KM), assistance au choix des prestataires, à l'installation de la solution Alfresco et Typo3.

Syn@doc (Brigitte Haour) accompagne depuis 1998, au travers d'actions de conseil, de formation et de prestations documentaires, des PME, des associations et divers organismes professionnels, dans la valorisation de l'information, utile à leur activité :

- accompagnement à la création du centre de documentation d'une association oeuvrant dans le domaine de la réinsertion,
- accompagnement à l'informatisation de centres de documentation d'une institution nationale.

BBS Consultant (Bruno B. Simon) a réalisé un extranet pour un cabinet libéral de gestionnaire de patrimoine qui comprend principalement une base de données de télémarketing accessible par différents profils d'utilisateurs : téléprospectrices, commerciaux, administrateurs, ... etc. Il a réalisé entre autre le portail du records management : <<http://www.records-management.fr/>>

Les missions en équipe

CV Conseil (Clotilde Vaissaire) et BBS Consultant ont travaillé ensemble sur la mise en place de la nomenclature produit d'une chambre de commerce et d'industrie.

Trois documentalistes indépendantes, CFTDoc (Françoise Quaire), Aubance (Delphine Kieffer) et Syn@doc (Brigitte Haour) ont travaillé sur l'écriture du thésaurus d'Alterre Bourgogne.

OBDC (Olivier Bertoncello Data Consulting) et BBS Consultant ont élaboré ensemble la structuration de la BDD (MySQL) et la programmation des scripts (PHP) de la base de données des centres de documentation pour le compte de l'ADBS.

La Toilerie et BBS Consultant ont collaboré à la rédaction du cahier des charges de l'Office National de la Diffusion Artistique (ONDA, Paris) pour la refonte du système d'information lié à la gestion comptable.

CV Conseil (Clotilde Vaissaire) et CFTDoc (Françoise Quaire) se sont regroupées sous l'enseigne CF2ID pour plusieurs missions diverses :

- accompagnement d'un groupe de travail de mise en place d'un nouveau produit documentaire électronique pour un grand musée,
- recherches d'information ciblées pour des PME tertiaires,
- ré-informatisation de structures diverses (comité d'entreprise, pme juridique, etc.)
- enquête de besoin pour un comité d'entreprise

Aubance (Delphine Kieffer) et BBS Consultant viennent de réaliser un audit de besoin et un site web documentaire pour un observatoire de la création d'entreprise de la région Nord Pas-de-Calais. Finalisation du tri et du classement normé. Audit des méthodes de veille. Préconisations stratégiques pour valoriser les ressources et les diffuser. Mise en place d'une base de données exploitable sur le web. Accompagnement pour une restructuration du site web en centre de ressources spécialisées.

<<http://www.donnerenviedentreprenre.com/documentation>>